



## Introduction

**L**E dossier « Débats » que nous vous présentons se démarque des précédents en ce qu'il s'agit cette fois-ci de deux études de cas : l'une sur la jeunesse et la violence « ethnique » à Brazzaville, l'autre sur les conséquences politiques de l'ajustement structurel au Ghana. Nous en profitons donc pour faire part à nos lecteurs des critères qui nous ont amenés à faire ce choix éditorial, dans le souci de clarifier au maximum ce que recherche l'équipe de rédaction pour cette nouvelle rubrique « Débats ».

**D'abord**, et c'est une évidence, mais peut-être est-il bon de la redire, une rubrique « Débats » ne saurait se concevoir sans un certain nombre d'articles étude de cas ou étude de pays. Ceci, non seulement parce que de tels articles nous permettent de revoir dans quelle mesure les paradigmes actuels éclairent les réalités de l'Afrique contemporaine mais aussi parce qu'il est des événements importants sur lesquels nous espérons recevoir des articles de réflexion. « Débats » se veut un espace de discussion ouvert à tout article — étude de cas ou conceptuel — dont l'analyse puisse susciter cette réflexion sur l'Afrique contemporaine.

**Ensuite**, il est important que « Débats » suive l'actualité de l'Afrique, même si ce n'est pas avec la rapidité immédiate de notre rubrique « Magazine ». Nous publions donc ici deux articles d'une actualité certaine. A l'heure où le Ghana se prépare aux élections de décembre 1996 — élections capitales s'il en est, vu les difficultés actuelles du pays — il n'est pas inintéressant de se reposer la question de l'ajustement structurel. En effet, le Ghana est à la fois l'élève « modèle » de l'ajustement structurel en Afrique et un pays où le gouvernement a longtemps su appliquer les programmes d'ajustement avec un doigté politique certain.

Quant à Brazzaville, la question des séquelles de la « démocratisation » du Congo reste toujours d'une actualité brûlante. Les problèmes soulevés par l'embrigadement armé des jeunes de la capitale ont remis sur le tapis la question de l'ethnisation des enjeux politiques dans

un contexte socioculturel nouveau. Mais au-delà du cas de Brazzaville même c'est toute la question de l'avenir des jeunes Africains, scolarisés mais sans emploi, qui est posée par l'auteur.

**Enfin**, il est à espérer que la publication des articles étude de cas suscitera auprès de nos lecteurs l'envie de participer aux « Débats ». Nous envisageons bien sûr que notre rubrique puisse permettre aux spécialistes de certains pays africains, qu'ils soient ou non des aficionados du conceptuel, de s'interroger sur les leçons que l'on peut tirer de l'étude du pays qui leur tient à cœur. Le seul critère qui guide notre choix d'article est celui de la qualité de l'interrogation posée. En effet, tout article, aussi pointu soit-il, doit pouvoir éclairer une étude de cas de façon à susciter l'intérêt de ceux qui, sans être spécialistes du pays, cherchent à comprendre le politique en Afrique.

Nous terminons par quelques remarques d'ordre pratique. Bien que la longueur des articles reçus ne fasse pas partie de nos critères de sélection, nous ne pouvons négliger cet aspect de notre travail de rédaction. La rubrique « Débats » s'impose une limite de longueur d'article de **35 000 signes** — étant entendu qu'en cas exceptionnel cette limite pourrait être dépassée. Il nous serait donc infiniment agréable si cette limite était respectée par nos auteurs — ce qui, à l'heure actuelle, n'est pratiquement jamais le cas : ceci nous éviterait soit d'avoir à couper nous-mêmes soit de renvoyer l'article pour réduction. Nous rappelons aussi que la rédaction se réserve le droit d'éditer tout article reçu, et ceci dans l'esprit de qualité qui nous anime.

**Enfin**, il est **indispensable** que nos auteurs nous envoient leur texte sur disquette de préférence (programme Word de Windows, compatible IBM et non Macintosh).

**Patrick Chabal**

#### RECTIFICATIF

La rédaction reconnaît que pour des problèmes de communication il n'a pas été possible de faire part à J.-P. Olivier de Sardan des coupures effectuées dans la première partie de son texte vu sa longueur. L'article dépassait largement le nombre de pages prévu pour la rubrique « Débats ».

A sa demande, nous publions le texte suivant :

« L'article sur "l'économie morale de la corruption" paru dans le dernier numéro de *Politique africaine* (n° 63, pp. 97-116) a été amputé de près d'un tiers de son texte sans qu'on m'ait demandé mon accord. La totalité des analyses et commentaires accompagnant les "thèses" a ainsi purement et simplement disparu. Une revue scientifique sérieuse ne peut ainsi modifier à ce point l'équilibre d'un texte et le tronquer aussi gravement sans en référer à l'auteur.

Pour ma part je n'aurais jamais accepté la publication de cet article sous cette forme. »

Jean-Pierre Olivier de Sardan